

L'inf'Eau 44 est un bulletin-conseil hebdomadaire et gratuit à destination des irrigants de la Loire-Atlantique pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne : démarrage, conduite, arrêt de l'irrigation, gestion des éventuelles restrictions. Ce bulletin est disponible sur le site de la [Chambre d'agriculture](#)

Résumé de la semaine

Après une semaine estivale, la baisse des débits des cours d'eau se poursuit. **Les restrictions pour les eaux superficielles se renforcent :**

- **Mesure d'ALERTE sur les bassins : Sèvre Nantaise, Vilaine, Oudon**
- **Mesure de CRISE sur les bassins : Côtier Breton, Logne, Ognon, Boulogne, affluents Sud et Nord Loire, Brière-Brivet**








Météo

➤ Météo des semaines passées

Station de référence	Pluviométrie (mm)		
	Semaine 33	Semaine 34	Semaine 35
Carquefou	6,2	0,4	0,1
Derval	10,2	0,7	2
St-Lumine-de-Clisson	3,8	0,3	1,1
Chaumes-en-Retz	4,8	0,1	0,3
Missillac	11,8	0,5	0,5

Source : Weather Measures

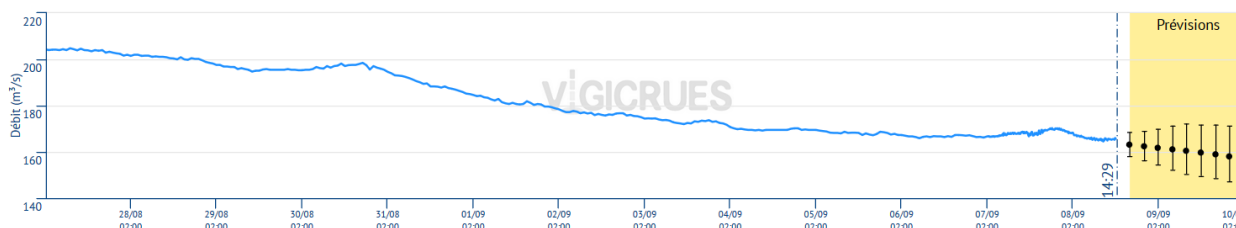
➤ Prévisions météo à 7 jours

	Vendredi 10/09	Samedi 11/09	Dimanche 12/09	Lundi 13/09	Mardi 14/09	Mercredi 15/09	Jeudi 16/09
Temps							
T° min / max (°C)	17/22	14/22	12/23	11/21	11/21	12/23	14/20
Pluie (mm)	5.6	0	0.3	0.3	0	0	0
ETP (mm)	2.2	2.8	2.1	2.3	2.3	2.5	2.8

Sources : MétéoCiel / MétéoFrance / Weather Measures

Situation des ressources en eau

➤ Débit de la Loire (Station de Montjean-sur-Loire)



La Loire poursuit sa lente décrue, son débit est d'environ 165 m³/s. Il reste supérieur au seuil de vigilance de 150m³/s.

➤ Débit des cours d'eau de référence au 06/09/2021

Zone d'alerte	Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Mesures au 02/09 Arrêté précédent	Valeur des 6 jours précédents	Mesures au 05/09
			ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE			
1 VILAINE	Débits	La Chère à Derval	150l/s	60l/s	50 l/s	103 l/s	146-118-89-80-78-78	75 l/s
2 OUDON	Débits	Segré (SDAGE)	600l/s	300l/s	100l/s	458 l/s	472-468-434-384-364-341	390 l/s
3a ERDRE AMONT	Débits	Nort sur Erdre (SDAGE)	70 l/s	60l/s	50 l/s	175 l/s (au 19/08)	déconstruction du seuil station DREAL	107 l/s (au 02/09)
3b ERDRE AVAL	Niveau de l'Erdre	Port Jean (Carquefou)	4,29 m NGF	4,22 m NGF	4,19 m NGF	4,37 m (au 26/08)		4,37 m (au 26/08)
3c AFFLUENTS NORD LOIRE	Note ONDE	/	Note ONDE < 8,5	Note ONDE < 8	Note ONDE < 7	7,33 (au 25/08)	/	6,67 (au 01/09)
3d AFFLUENTS SUDLOIRE	Note ONDE	/	Note ONDE < 8,5	Note ONDE < 8	Note ONDE < 7	7,33 (au 25/08)	/	6,67 (au 01/09)
Zone 3e LOIRE	Taux de salinité	Buzay	/	/	Taux de salinité >1g/l	0,540 g/l (au 27/08)	/	2 g/l (au 06/09)
	Débits	Montjean sur Loire (point SDAGE)	127 m³/s	110 m³/s	100 m³/s	196 m³/s	197-189-181-176-173-170	168 m³/s
3f BRIERE-BRIVET	Note ONDE	/	Note ONDE < 8,5	Note ONDE < 8	Note ONDE < 7	7,33 (au 25/08)	/	6,67 (au 01/09)
4 SEVRE NANATAISE	VOIR TABLEAU ARRÊTÉ INTERDÉPARTEMENTAL (Page 3)							
5 COTIER BRETON	Taux de salinité	La Pommeraie			Taux de salinité > 0,7 g/l	0,150 g/l (au 27/08)	/	0,175 g/l (au 06/09)
	Débits	Falleron à St-Etienne-de-Mer-Morte	120 l/s	40 l/s	25 l/s	0 l/s	0-0-0-0-0-0	0 l/s
6a Logne Boulogne Ognon sans relation avec le niveau du Lac de Grandlieu	Débits	Logne à Saint Colombran	150l/s	60 l/s	30 l/s	1 l/s	1-1-2-2-6-8	10 l/s
6b LAC DE GRANDLIEU eaux superficielles	Cote de Buzay	Buzay	<1,55m au 1/07 <1,43 m au 1/08 <1,30m au 1/09			1,53 (au 27/08)	/	1,50 (au 03/09)

Zone d'alerte	Mode de gestion	Station de référence	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCE	CRISE	Mesures au 02/09 Arrêté précédent	Valeur des 6 jours précédents	Mesures au 05/09
4 SEVRE NANTAISE (SNaSup 1)	Débits	Tiffauges	1320 l/s	330 l/s	270 l/s	200 l/s	318 l/s	433-414-404-401-509-500	406 l/s
		Saint-Mesmin	-	300 l/s	170 l/s	150 l/s	229 l/s	223-219-214-206-206-225	230 l/s
		Vertou	-	1150 l/s	900 l/s	570 l/s	1617 l/s	1494-1412-1429-1422-1541-1524	1780 l/s
MOINE (SNaSup 2)	Débits	Saint-Crespin-sur-Moine	600 l/s	450 l/s	310 l/s	250 l/s	753 l/s	834-841-866-847-917-1340	654 l/s
SANGUEZE (SNaSup 3)	Débits	Tillières	26 l/s	15 l/s	10 l/s	5 l/s	1 l/s	1-1-1-1-1-3	7 l/s
MAINE (SNaSup 4)	Débits	Saint-Georges de Montaigu	-	50 l/s	20 l/s	10 l/s	9 l/s	12-8-6-8-14-393	139 l/s
		Remouillé	-	270 l/s	110 l/s	90 l/s	184 l/s	178-175-177-184-195-215	387 l/s

Source : DREAL (BDColiane), OFB, CD44, SAH

Restrictions d'irrigation / Mesures de gestion

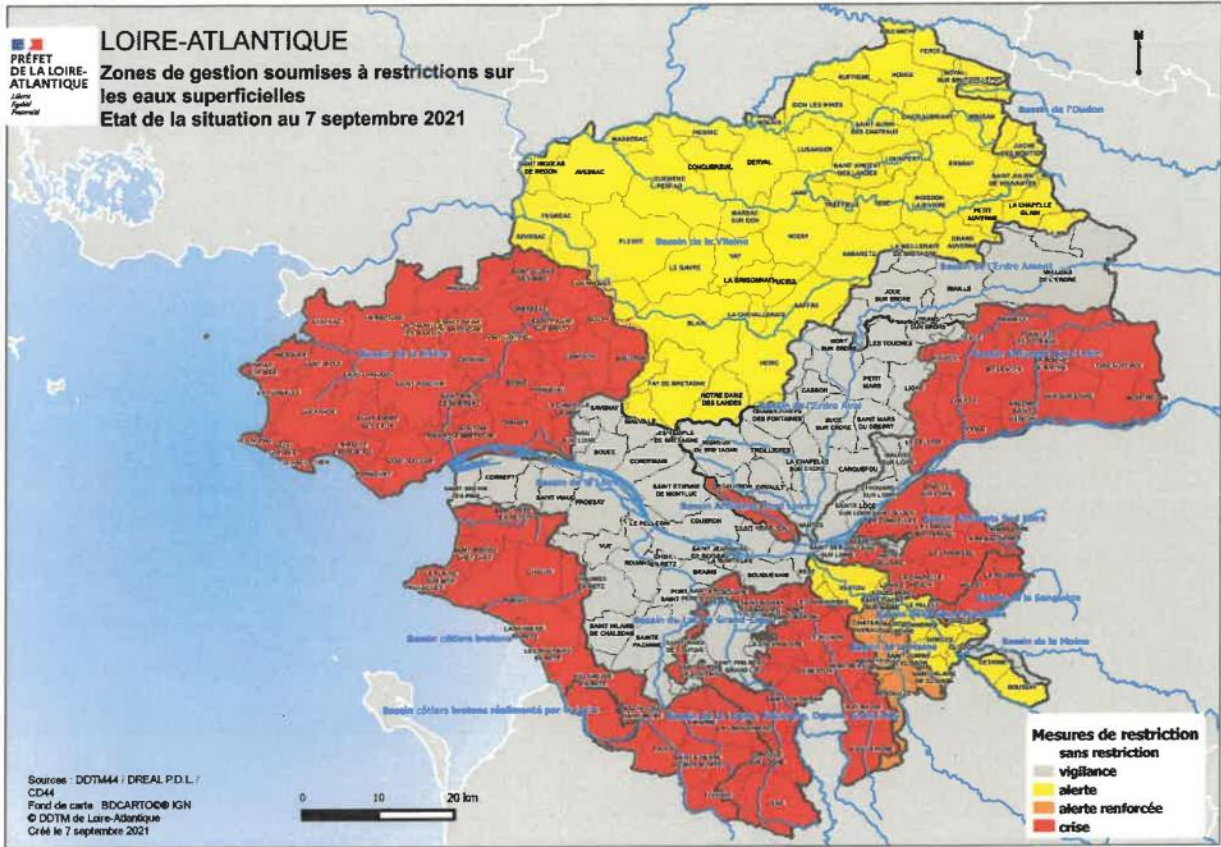
➤ Plan d'Alerte

Usages agricoles	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Grandes Cultures, Prairies, Cultures de plein champ	- Communication - Réunion du comité sécheresse	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h. Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*	Interdiction	Interdiction
Cultures sensibles (maraichage) Cultures irriguées par technique économes (micro-aspersion, goutte à goutte) Cultures sous serre et jeunes plants en pépinière	- Mise en vigilance accrue du territoire	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h. Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h. Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*
Besoins des sites d'élevage (hygiène, abreuvement)	Ne sont pas concernés par ces mesures			

*Taux de réduction de 30% du volume hebdomadaire maximal autorisé

➤ Mesures réglementaires en vigueur au 08/09/2021 par Zone d'Alerte

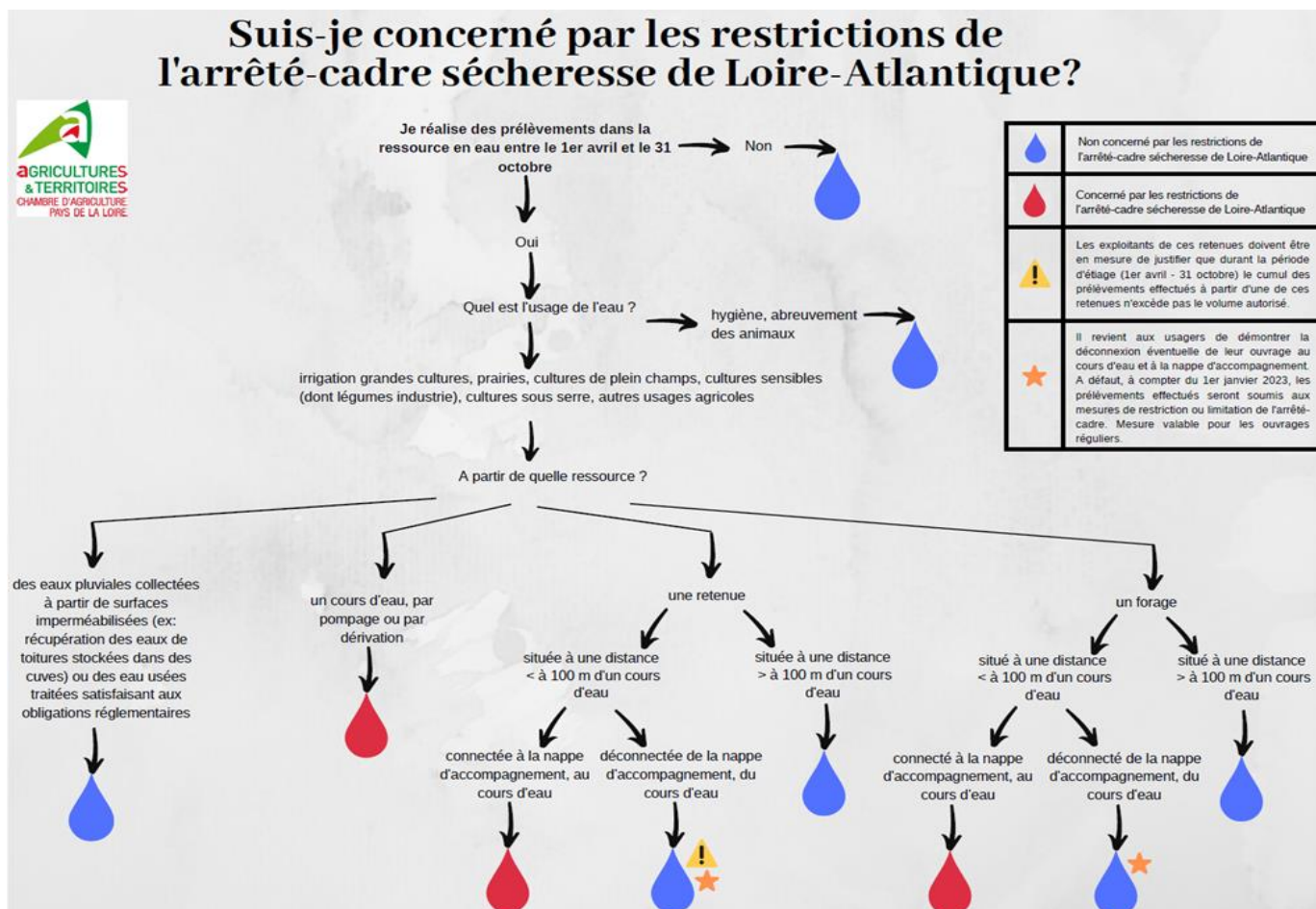
VIGILANCE	ALERTE	CRISE
Ensemble des autres bassins	<u>Zone 1</u> Vilaine <u>Zone 2</u> Oudon <u>Zone 4a</u> Sèvre Nantaise	<u>Zone 3c</u> Affluents Nord Loire <u>Zone 3d</u> Affluents Sud Loire <u>Zone 3f</u> Brière-Brivet <u>Zone 5</u> Côtiers Breton <u>Zone 6a</u> Logne Boulogne Ognon (hors lac de Grand-Lieu)



Pour vérifier le zonage superficiel qui correspond à votre point de prélèvement :

<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/>

Via ce logigramme vous saurez si votre prélèvement est concerné par l'arrêté cadre sécheresse qui régit l'utilisation de l'eau selon le type de ressource et le type d'usager.



Etat des cultures et des sols

Avec du retard par rapport aux années passées, la plupart des maïs ensilage et maïs grain atteignent le stade de remplissage. **Les stades actuels restent toujours sensibles pour l'élaboration du rendement même si les besoins en eau diminuent.**

Conseil sur la conduite de l'irrigation

Durant les prochains jours, l'ETP se situera entre 2 et 3 mm/j. Les besoins culturaux diminuent dorénavant avec l'avancée des stades.

- **Maïs ensilage** : au regard de l'approche des récoltes, il n'est aujourd'hui encore justifié d'irriguer que dans de rares cas (semis et variétés tardives), l'arrêt de l'irrigation est à prévoir 10 à 15 jours avant la date d'ensilage.
- **Maïs Grain**, en fonction du stade du maïs et avec l'arrivée de fortes températures :
 - **Pour les parcelles ayant dépassé le stade H45** : arrêt de l'irrigation.
 - **Pour les parcelles au stade H50** : dernière irrigation de 25-30 mm selon le niveau de la réserve du sol et des pluies annoncées
 - **Pour les parcelles n'ayant pas atteint le stade H50**, continuez vos tours d'eau en fonction des pluies annoncées :
 - Décaler votre tour d'eau de 1j pour 5 mm de pluies au-delà de 10mm
 - Sans apport d'irrigation depuis 15 jours, les RFU sont épuisées ou proches de l'être dans tous les types de sols : il est préconisé de déclencher l'irrigation dès que possible
 - Pour les sols légers ou sableux (<70 mm de RU) : 25 mm tous les 7 jours,
 - Pour les sols moyens (70 – 140 mm) à profonds (>140 mm) : 30-35 mm tous les 10 jours.

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible...) et l'observation de vos parcelles.

Prévoir l'arrêt de l'irrigation :

- **Maïs Grain** : Pour rappel l'irrigation doit être maintenue jusqu'à ce que le grain atteigne 50 (Stade H50) à 45% (Stade H45) d'humidité. En dessous de 45% d'humidité du grain, il n'y a plus de gain de rendement à attendre, l'irrigation doit s'arrêter. Pour déterminer le taux d'humidité du grain appuyez-vous sur le **diagnostic grain** :
 - Sur une zone homogène et représentative de la parcelle, sélectionner 5 épis par rang sur 3 rangs. Casser les épis en 2 à mi-longueur et conserver la partie pointue de l'épi.
 - Juger du degré d'humidité sur les grains de la couronne : **une répartition homogène entre les 3 amidons vitreux, pâteux et laiteux (47% humidité du grain = 31% MS plante entière) correspond au stade théorique d'arrêt de l'irrigation en maïs grain.**

